

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 11 mai 2009

~~~~~  
**FONDS DE CONCOURS - REGLEMENT D'AIDE A  
L'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION DE PANNEAUX  
DIRECTIONNELS ANNONCANT LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 mai 2009, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET, Robert POUJOL, Alain CALAS, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEL, Philippe MACHETEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Claude BONNAFOUS, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Jean-Pierre DURET, Marc HENRY, Caroline COMBES.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur le rapport du Président,**

**Considérant** la nécessité de soutenir les communes dans leur démarche d'information des populations et de promotion de leurs établissements de lecture publique,

**Considérant que** la Communauté de communes Vallée de l'Hérault se doit d'apporter un appui financier facilitant l'acquisition par les communes de panneaux directionnels annonçant les bibliothèques municipales, à travers un fonds de concours spécifique,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **d'accepter** le principe d'une aide apportée aux communes pour leur faciliter l'acquisition de panneaux directionnels annonçant les bibliothèques municipales
- **d'accepter** le contenu du règlement d'aide annexé à la présente délibération

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 196 le  
Publication le 18/05/2009  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le 18/05/2009  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

